

Certificat d'aptitude au contact alimentaire

Balle de Fibre de Bois



Suivant le référentiel général Règlement CE N° 1935/2004 du 27 Octobre 2004 ainsi que les différents référentiels spécifiques liés aux matières utilisées telles que :

Bois : Arrêté 15/11/1945 + DGCCRF N°2006/58 + Décret N°94/647

En nous référant aux référentiels cités ci-dessus, notre production ainsi que les différentes attestations de nos fournisseurs nous permettent de certifier que la balle de fibre répond à la conformité alimentaire.

Fait à Baccarat, le 19/01/21

La Direction



SIÈGE, ENTREPÔT ET SHOWROOM

22, rue du XX^e Bataillon
54120 BACCARAT - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 83 76 70 85
Fax : +33 (0)3 83 76 70 78
origa@aubry-gaspard.com

WWW.ORIGA.FR



aubry-gaspard.com